



Le 9 septembre 2005,

Débat public national sur la gestion des déchets radioactifs

Audition du public à Pont du Gard le 15 septembre prochain

Avant le projet de loi prévu en 2006, la Commission nationale du débat public (CNDP), saisie par le Gouvernement, a décidé d'organiser un débat national sur la gestion des déchets radioactifs et en a arrêté les modalités.

Ce débat, à dimension nationale et territoriale, va durer 4 mois conformément à la loi de février 2002 sur la démocratie de proximité. Le 15 septembre 2005, Pont du Gard accueillera une audition du public après celles de Bar-le-Duc, Saint-Dizier et avant celle de Cherbourg.

Un débat public national inédit

Premier débat public organisé selon la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité sur une question de politique générale en matière environnementale, ce débat sur la gestion des déchets radioactifs se singularise par sa double dimension, à la fois territoriale et nationale. Il présente également la caractéristique de précéder de très peu la rédaction du projet de loi et la discussion parlementaire prévues sur le sujet pour 2006.

A l'occasion de la phase de préparation du débat, la Commission Particulière du Débat Public sur la gestion des déchets radioactifs, nommée par la CNDP, instance indépendante, a opté pour un élargissement des problématiques afin que soient abordées de manière aussi complète que possible, non seulement les questions de nature scientifique, mais aussi les nombreuses interrogations que suscite un tel sujet pour notre société.

Ce débat répond ainsi à deux objectifs majeurs :

- permettre, à chaque citoyen et citoyenne de s'informer et d'exprimer ses opinions et ses préoccupations sur la question des déchets radioactifs et de leur gestion. Ceci à travers l'organisation de réunions publiques et la diffusion de supports d'information
- faire en sorte que s'engage une réflexion sur les processus de prises de décision à mettre en œuvre dans les dix à quinze années à venir.

Des réunions publiques dans les territoires concernés

Le débat national sur la gestion des déchets radioactifs débute par **des auditions du public** à Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Pont du Gard et Cherbourg, villes concernées par l'un des trois axes de recherche définis par la loi du 30 décembre 1991.

Dans ce cadre, des documents de présentation du débat ont été envoyés à tous les habitants de ces régions.

Tous les participants pourront poser directement leurs questions, sachant que quiconque peut le faire également par le biais du site Internet.

Audition du public à Pont du Gard : jeudi 15 septembre à 19h30
Site Pont du Gard – Auditorium Pitot
Route du Pont du Gard – Rive droite – Vers Pont du Gard

Après 3 réunions publiques à dominante scientifique et technique qui se tiendront les samedis 1^{er}, 8 et 22 octobre à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette (Paris) pour aborder les problématiques soulevées par les 3 axes de recherches définis par la loi du 30 décembre 1991, le débat public fera à nouveau étape en régions **en novembre, avec un conférence-débat autour de la problématique « Démocratie et déchets »**.

Conférence-débat le jeudi 24 novembre 2005
sur le thème « Qui décide quoi, quand et comment ? »
à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

Le calendrier du débat avec la liste complète des réunions publiques organisées à travers la France au fil des 4 mois est consultable sur le site Internet du débat www.debatpublic-dechets-radioactifs.org

Une information accessible à tous

Afin que chaque citoyen puisse s'informer sur le sujet, différents supports de communication sont mis depuis le 1^{er} septembre à la disposition du public :

- un dossier du débat
- des cahiers d'acteurs rédigés par les associations ayant participé à la préparation du débat
- un site Internet : **www.debatpublic-dechets-radioactifs.org** et son forum
- Des documents : comptes-rendus intégraux des réunions publiques, cahiers d'acteurs, contributions diverses, etc. seront diffusés au fur et à mesure du déroulement du débat.
- Une exposition à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette (Paris) en collaboration avec la CPDP du 20 septembre au 11 décembre 2005.

Contacts presse :

Hélène Saint-Raymond : 01 49 09 85 77 – 06 20 23 84 33
helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com
Dominique Danaë : 01 49 09 25 81 – dominique.danae@tbwa-corporate.com
Fax : 01 49 09 27 09